

Comments on First draft of UNESCO Recommendation on Open Science_SWITZERLAND

Madame, Monsieur,

La Suisse vous remercie pour cette consultation et la possibilité de prendre position et de commenter cet avant-projet de Recommandation sur la science ouverte. Nous tenons également à saluer le travail déjà accompli par le comité consultatif, dans des conditions difficiles au vu de la situation sanitaire.

La réponse suisse a été élaborée à partir des contributions de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI) ainsi que de celles de Swissuniversities, en concertation avec le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS).

Commentaires généraux:

Cet avant-projet de Recommandation correspond relativement bien à la stratégie nationale et au plan d'action actuels de la Suisse en matière d'Open Access et à l'avant-projet de la future stratégie Open Research Data. La Suisse a en effet opté pour une approche par étapes, en se concentrant d'abord sur l'Open Access (2018-2024), puis sur l'Open Research Data (2022-2027).

Cependant, certains points du texte méritent encore d'être affinés. Cette Recommandation doit former un socle de compréhension global commun en ce qui concerne la science ouverte. En l'état, celle-ci contient encore de nombreux termes / concepts qui nécessitent des éclaircissements et, par endroits, comprend des déclarations contradictoires.

Afin que cette Recommandation ait véritablement un impact global, nous encourageons également le comité consultatif à chercher le dialogue avec d'autres organisations internationales impactées par cette thématique, comme l'OMPI, ou encore des ONG, comme le Conseil international des sciences, afin de les impliquer dans les consultations.

Nous tenons également à souligner que l'OCDE travaille sur diverses recommandations connexes (par exemple sur une révision de la

«Recommandation du Conseil concernant l'accès aux données de la recherche financée sur fonds publics») qui, à notre avis, pourraient également être pertinentes pour cette recommandation de l'UNESCO. Dans tous les cas, nous sommes d'avis que les différentes recommandations doivent être soigneusement coordonnées afin qu'aucune contradiction ne survienne. En outre, il est important que les approches de la science ouverte se conforment au cadre juridique existant, en particulier à celui relatif à la protection de la propriété intellectuelle.

Nous aimerions encore ajouter que les principes FAIR ainsi que leurs développements futurs sont une référence incontournable pour la mise en œuvre de services de données (data services) au niveau technique et pratique. Leur complémentarité aux principes CARE assure un véritable impact sociétal, dans le sens d'un accès, d'une utilisation et d'un contrôle des connaissances plus démocratiques et sensibilisés à la diversité.

Pour finir, en ce qui concerne l'évaluation des projets de recherche et des réalisations, il y a encore beaucoup de chemin à parcourir au regard d'une évaluation ouverte et participative (open evaluation). Un suivi de cette dimension particulière de la Recommandation sur la science ouverte serait bénéfique au niveau global afin de garantir que les agences de financement de la recherche ainsi que les organismes de recherche appliquent des procédures et pratiques d'évaluation ouverte pour évaluer la recherche.

Vous trouverez ci-joint des propositions de modifications directement dans le texte (en anglais) ainsi que des commentaires sur des points précis, en format PDF et Word.

Nous vous remercions d'accuser réception de ce message contenant les commentaires généraux de la Suisse, ainsi que de ses annexes.

Avec mes meilleures salutations,

Département fédéral des affaires étrangères DFAE
Direction politique
Division Nations Unies et organisations internationales
Section UNESCO